

discours était d'un ton modéré et bien présenté. Mon honorable ami ne s'attend pas à ce que je souscrive à tous les sentiments et opinions qu'il a exprimés, mais les honorables membres de son parti ont lieu de penser, j'en suis sûr, que ses commentaires constituent l'exposé adéquat des points de vue qu'ils brûlent de présenter à l'heure actuelle. Cela ne me surprend pas que lui et l'honorable député de Jacques-Cartier (M. Laurin) qui a appuyé l'adresse aient prononcé d'aussi bons discours à plusieurs égards, surtout au point de vue du débit. Les deux députés appartiennent au barreau et se sont beaucoup occupés des questions d'instruction publique. Je ne saurais mieux exprimer mes sentiments qu'en disant qu'ils ont fait honneur à eux-mêmes, à leur profession et à leur dignité de membres de la Chambre des communes.

La première page du discours de Son Excellence nous rappelle que c'est l'ouverture de la quatrième session du dix-septième parlement du Canada. C'est un fait fort significatif quand nous considérons les projets de loi à déposer au cours de la session. L'époque à laquelle nous vivons et la situation dans le monde, et surtout au pays, rendent doublement significatives les mesures législatives que le Gouvernement peut présenter à l'heure actuelle. Si l'on jette un coup d'œil sur le discours du trône pour relever les projets que le Gouvernement entend proposer, surtout au sujet de la crise commerciale et industrielle qui remonte déjà à plusieurs années, et pour aider au soulagement de la misère dans les centres urbains et ruraux, on s'attend, cela va de soi, à trouver un programme d'une importance exceptionnelle et l'exposé de mesures efficaces relativement aux problèmes sociaux qui préoccupent surtout les esprits. Malheureusement, nous avons été grandement déçus à ce sujet. En analysant le discours du trône d'après ce qu'il renferme et à la lumière des paroles que le premier ministre a prononcées il y a un ou deux jours au sujet du programme de la session, on peut le diviser en deux parties. La première fait allusion à deux sujets importants: les accords conclus à la récente conférence économique impériale et le rapport de la commission des transports qu'on doit déposer prochainement et sur lequel on veut fonder certaines mesures législatives. D'après les paroles du premier ministre, ce sont là les deux sujets auxquels la Chambre sera appelée à consacrer presque tout son temps d'ici à l'ajournement et jusqu'après le commencement de la nouvelle année. Je parlerai des autres mesures dans un instant. Puis-je signaler à mon très honorable ami que j'ai été quelque peu étonné, de même que la Chambre et le pays en général, qu'après nous

avoir convoqués pour l'examen de ces deux sujets à l'exclusion de toute autre question, on ne nous ait rien communiqué de défini, sur quoi nous pourrions fonder la discussion que nous aimerions à faire de ces questions dès maintenant. Relativement à la conférence économique impériale, on ne nous a rien communiqué qui puisse nous permettre de prendre la moindre décision. Mon très honorable ami a déposé vendredi sur le bureau de la Chambre le rapport de la conférence dans lequel je relève le passage suivant:

Ce volume comprend le compte rendu des délibérations de la Conférence, ainsi que les annexes I, II, III et IV. L'annexe V, contenant le texte des accords commerciaux conclus pendant la conférence, sera publiée à part.

Puis-je demander à mon très honorable ami pourquoi on n'a pas fait au Parlement la faveur de lui communiquer à l'avance le texte des accords qu'il est appelé à ratifier et qui sont l'article le plus important du programme de la session? On n'a pas fait preuve de beaucoup d'égards envers le Parlement, en ne lui communiquant pas le texte de ces accords. De l'avis de certains membres de cette Chambre des communes, on n'a pas eu pour eux les mêmes égards que d'autres gouvernements de l'empire ont manifesté envers les représentants de leurs parlements en les convoquant pour discuter cette importante question. La semaine dernière, j'ai appelé l'attention de mon très honorable ami sur le fait que la session du parlement anglais ne commencera pas avant le 18 du mois courant, c'est-à-dire dans une semaine à partir de demain. Mon très honorable ami nous dit qu'il va déposer le texte des accords jeudi prochain. Qu'en résulte-t-il? Les membres de la Chambre des communes d'Angleterre et des autres parlements de l'Empire connaîtront d'avance la nature des accords commerciaux qu'ils seront appelés ensuite à discuter et le seul parlement de l'empire qui n'a pas eu le même avantage est celui du Canada, le siège de la conférence. Monsieur l'Orateur, le premier ministre doit quelque explication sur ce point et j'espère qu'il pourra satisfaire la curiosité du public. Dans la situation actuelle, il me semble que c'est presque une indignité envers le Parlement de laisser les membres de la Chambre des communes dans l'ignorance d'un sujet aussi important et de les traiter autrement que les membres des autres parlements de l'empire et de la Chambre des communes anglaise.

Mais il y a encore quelque chose de plus extraordinaire. Mon très honorable ami a fait inscrire au Feuilleton l'avis d'une motion qu'il veut présenter mercredi et qui est ainsi conçue:

La Chambre décide qu'il y a lieu pour le Parlement d'approuver la Convention de commerce passée à Ottawa, le 20^e jour d'août 1932, entre